



Droit à l'indemnisation de chômage partiel

Par **Becker**, le **18/08/2009** à **21:53**

Bonjour,

Correctrice pigiste multiemployeur, j'ai demandé à bénéficier d'une indemnisation de chômage pour mes heures non travaillées. Je suis salariée, les cotisations en vigueur sont prélevées sur mes salaires. Le pôle emploi où j'ai fait ma demande d'indemnisation m'a répondu que je n'ai aucun droit.

Comment obtenir le versement d'allocations de chômage ?